

**Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité de Val-des-Bois**

**PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ DE PAPINEAU**

La présente séance extraordinaire a été convoquée par monsieur Marcel Proulx, maire et la convocation a été remise à chacun des membres du conseil par la directrice générale au moins deux jours avant cette séance.

Procès-verbal de la session extraordinaire du conseil municipal de la municipalité de Val-des-Bois, tenue le 23 juillet 2013 (demande de dérogation mineure) à 19h30 au Centre municipal, sis au 595, route 309, Val-des-Bois (Québec) J0X 3C0, sous la présidence du maire, monsieur Marcel Proulx.

ÉTAIENT aussi présents : Mesdames les conseillères Michèle Marois et Sandra Dicaire ainsi que messieurs les conseillers, Daniel Rochon, Roger Laurent, Jean-Yves Dubois et Denis Bonhomme.

ÉTAIT également présente : Madame Anik Morin, Directrice générale et secrétaire-trésorière intérimaire.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Ayant quorum la séance débute à 19 h 30 par le maire, monsieur Marcel Proulx. Celui-ci soumet l'ordre du jour, à savoir :

- 1.- Ouverture de la session;
- 2.- Adoption de l'ordre du jour;
- 3.- Demande d'une dérogation mineure – 132, chemin Hayes;
- 4.- Période de questions (relatives au point 3);
- 5.- Levée de la session extraordinaire.

S13-07-116

**POUR ACCEPTER L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE
EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL – 23 JUILLET 2013**

PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANIEL ROCHON

ET RÉSOLU QUE ce conseil adopte l'ordre du jour tel que présenté.

NOTE : Le maire, monsieur Marcel Proulx, président de l'assemblée, demande le vote de cette résolution.

Adoptée à l'unanimité

S13-07-117

DEMANDE D'UNE DÉROGATION MINEURE – 132, CHEMIN HAYES

ATTENDU QUE le propriétaire du 132, chemin Hayes a présenté une demande de dérogation mineure au comité consultatif d'urbanisme le 8 juillet 2013 concernant la disposition actuelle d'un bâtiment accessoire dans la marge avant à 5,45 mètres au lieu de 6 mètres, tel qu'il est spécifié dans notre règlement de zonage;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande à l'unanimité l'approbation de cette demande;

ATTENDU QU'un avis public a été affiché le 9 juillet 2013 conformément à la loi;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE SANDRA DICAIRE

ET RÉSOLU QUE ce conseil accepte la dérogation mineure déposée par le propriétaire du 132, chemin Hayes lui permettant ainsi de conserver le bâtiment accessoire dans la marge avant de sa propriété à 5,45 mètres tel que demandé.

NOTE : Le maire, monsieur Marcel Proulx, président de l'assemblée, demande le vote de cette résolution.

Adoptée à l'unanimité

S13-07-118

LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE (19 H 32)

PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DENIS BONHOMME

ET RÉSOLU QUE la présente séance soit et est levée.

NOTE : Le maire, monsieur Marcel Proulx, président de l'assemblée, demande le vote de cette résolution.

Adoptée à l'unanimité.

.....
Marcel Proulx, maire

.....
Anik Morin, sec.-très.

Je, Marcel Proulx, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.